

RAPPORT DE MESURE DE CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES IN SITU

Allée du Danube
92160 ANTONY



Conclusion

Pour l'évaluation réalisée, les valeurs de champ sont conformes aux niveaux de référence définis par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

Rapport n°	FI071301-R	Date de mesure	01 août 2013
Référence Client	92002_006_01	Protocole de mesure in situ	Protocole ANFR/DR 15 - 3
Opposition à la publication	NON	Nombre de pages	26

Mesure Patrick CHOUABA - Technicien Mesure	Approbation Martial AUCLERC - Responsable Technique
	

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les essais ou les analyses non identifiées par un astérisque sur le présent document. Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. Domaine ou portée de l'accréditation communiquée sur demande ou disponible sur le site www.cofrac.fr.

TABLEAU PRESENTANT LES POINTS DE MESURE A LA SONDE LARGE BANDE

Le champ électrique moyen mesuré inférieur à la sensibilité de la sonde (0,38 V/m) n'est mentionné qu'à titre indicatif.
ns : valeur non significative.

Point de mesure	Localisation	Champ E moyen mesuré	Evaluation effectuée à ce point
1	3 bis rue de Mégève, devant le garage	0,45 V/m	-
2	Allée du Nil, devant le restaurant Tokyo Sushi	0,56 V/m	-
3	15 avenue de La Fontaine Mouton, devant le centre multi-accueils La Comptine	0,54 V/m	-
4	13 rue de La Méditerranée, devant le centre PMI	0,5 V/m	-
5	Rue Anatole France, devant le groupe Scolaire Anatole France	1,05 V/m	Evaluation Détaillée
6	Rue du Mont Blanc, en face du n°1	0,61 V/m	-
7	6 square des Alpes, devant la Crèche Pirouette	0,06 V/m	-
8	Square des Cévennes, sur l'aire de jeux	0,38 V/m	-
9	Allée du Danube, à l'angle sud-est du bâtiment, sous l'antenne	0,12 V/m	-
10	Allée du Danube, devant le n°2	0,2 V/m	-
11	Allée du Danube, à l'entrée du parking, en face du n°4	0,45 V/m	-
12	Rue des Baconnets, devant la Médiathèque Arthur Rimbaud	0,41 V/m	-

5. EVALUATION AU POINT N° 5

GENERALITES

Horaire de la mesure :	Début		Fin	
	Date	1 août 2013	Date	1 août 2013
	Heure	08h00	Heure	11h40

Type de la mesure : Evaluation globale suivie d'une évaluation détaillée

Changement d'adresse par rapport à la demande initiale : NON

ADRESSE DE L'EVALUATION

Numéro :

Voie ou Lieu-dit : Rue Anatole France

Code Postal : 92160 Commune : ANTONY

Coordonnées GPS : Latitude : 48° 44' 14" Nord Longitude : 2° 17' 23,9" Est

Hauteur du point de mesure par rapport au sol : 1,5 m

COMPLEMENT D'ADRESSE

La mesure a été réalisée dans un local d'habitation : NON

Complément d'adresse :

Etage : - Appartement : -

Précisions : Devant le groupe Scolaire Anatole France

Type d'environnement : Rue/Route/Parking

Caractéristiques du lieu de mesure :	Le point de mesure est-il situé à l'intérieur d'un bâtiment?	NON
	Le point de mesure est-il en champ lointain?	OUI
	Le point de mesure est-il situé dans un périmètre de sécurité?	NON

INSTALLATION(S) VISIBLE(S) AUX ALENTOURS DU LIEU DE L'EVALUTATION

Type de service	Distance du lieu de mesure	Hauteur par rapport au sol	Numéro Photo émetteur (1)
Radiotéléphonie	140 m	38 m	Emetteur 1
Radiotéléphonie	190 m	38 m	Emetteur 2
Radiotéléphonie	235 m	38 m	Emetteur 3

⁽¹⁾ : voir Annexe 3 : Reportage Photographique

EVALUATION GLOBALE DE L'EXPOSITION

Suite à l'analyse de la cartographie, le champ électrique moyen mesuré au point ci-dessous est supérieur à tous les autres :

Point n°5 : Rue Anatole France, devant le groupe Scolaire Anatole France

Voici les résultats de l'évaluation globale :

Champ électrique moyen mesuré (V/m)	
Point de mesure haut (1,7 m)	1,02
Point de mesure central (1,5 m)	1,05
Point de mesure bas (1,1 m)	0,95
Moyenne spatiale résultante	1,01
% valeur limite la plus basse (27,5 V/m)	3,67 %

ns : valeur non significative

CONCLUSION

Adresse	Rue Anatole France 92160 ANTONY
Complément d'adresse	Devant le groupe Scolaire Anatole France
Champ électrique mesuré	1,01 V/m
Conclusion	La valeur de champ est conforme au niveau de référence défini par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

L'évaluation détaillée réalisée à ce point est présentée dans les pages suivantes.

EVALUATION DETAILLEE DE L'EXPOSITION

MESURE DU NIVEAU DE CHAMP PAR SERVICE

Une évaluation détaillée des niveaux de champ électrique des principaux services a été réalisée au point défini lors de l'étape précédente :

Services	Champ électrique mesuré (V/m)	Seuil limite ⁽¹⁾ (V/m)	Comparaison avec le seuil limite (%)
Services HF	0,75 V/m	27,5 V/m	2,72 %
PMR	< 0,01 V/m	28 V/m	< 0,04 %
Radiodiffusion Sonore (FM - RNT)	0,03 V/m	28 V/m	0,1 %
PMR - BALISES	0,01 V/m	27,5 V/m	0,04 %
TV	0,02 V/m	28 V/m	0,07 %
Dividende Numérique	< 0,01 V/m	38,7 V/m	< 0,03 %
GSM 900 et UMTS 900 - GSM R	0,36 V/m	40,8 V/m	0,88 %
RADARS - BALISES - FH	< 0,01 V/m	42,6 V/m	< 0,02 %
GSM 1800	0,22 V/m	56,9 V/m	0,38 %
DECT	< 0,01 V/m	59,6 V/m	< 0,02 %
UMTS 2100	0,36 V/m	61 V/m	0,59 %
RADARS - BLR (Wimax) - LTE - FH	< 0,05 V/m	61 V/m	< 0,08 %
Réseaux locaux radioélectriques (WiFi)	0,08 V/m	61 V/m	0,13 %

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE PAR SERVICE

Champ électrique total mesuré	0,93 V/m
% de champ électrique total mesuré par rapport aux valeurs limites	2,94 %

⁽¹⁾ : Seuil limite d'exposition du public le plus faible associé à la bande de fréquences analysée (Décret n°2002-775)